

# RÈGLEMENTS

## CRITERIUM INDIVIDUEL 2024 / 2025

Comité  
Tennis de Table  
du Lot



### ANNUAIRE RESPONSABLES CDTT46

**Président CDTT46**

Maxime GRENIER

07.86.00.53.85

[cdtennisdetable46@gmail.com](mailto:cdtennisdetable46@gmail.com)

**Trésorier CDTT46**

Thierry Chassain

06.76.35.44.83

[chassain.thierry@orange.fr](mailto:chassain.thierry@orange.fr)

**Secrétaire CDTT46**

Antonin Jouhanneau

07.88.92.75.82

[pingsalviac@gmail.com](mailto:pingsalviac@gmail.com)

# CRITERIUM FÉDÉRAL

## 1. Participation

- a) Pour participer au critérium (tous niveaux), les joueurs et joueuses doivent s'inscrire par mail auprès du comité départemental : [cdtennisdetable46@gmail.com](mailto:cdtennisdetable46@gmail.com) ou par sms : 07.86.00.53.85 ou par inscription sur notre site internet : <https://cdtt46.sportsregions.fr/>
- b) Pour pouvoir prétendre jouer au niveau départemental, les inscriptions doivent être reçues trois jours avant le jour du critérium
- c) Les féminines sont autorisés à participer à toutes les catégories départementales.
- d) Les poussins sont autorisés à participer dans la catégorie Benjamins.
- e) Les vétérans sont autorisés à participer dans les catégories Seniors D1 D2 et D3.

## 2. Forfait lors d'un tour départemental

- a) Tout joueur ou joueuse doit confirmer sa participation au plus tard le mercredi soir précédant le tour. Les joueurs n'ayant pas confirmé leur participation seront retirés des listes pour le tour en question et descendront d'une division (sauf cas d'une première absence justifiée entrant dans le cadre du point 2.d). Une non-inscription à un tour est considérée comme une absence et non pas comme un forfait.
- b) Tout joueur ou joueuse ayant confirmé sa participation et qui ne peut finalement pas participer à un tour départemental doit en informer, par téléphone ou courriel, le département et ce **au plus tard à 15h le jeudi** qui précède la date du tour. En cas d'impossibilité de participer, connue du joueur ou de la joueuse après cette limite, il/elle devra en informer, dans la mesure du possible, directement le juge-arbitre et transmettre un justificatif au secrétariat du comité au plus tard le mardi qui suit la compétition.
- c) Un forfait non excusé sera sanctionné par une pénalité financière de **10 €**.
- d) Les absences **justifiées** suivantes entraînent le maintien du joueur ou de la joueuse dans sa division s'il agit d'un premier forfait excusé :

-Blessure

-Maladie

-Sortie scolaire

-Tout autre cas sera étudié sur la base des justificatifs fournis au comité.

## 3. Organisation sportive

- a) En **catégorie Senior**, l'échelon départemental comprend trois divisions dénommées D1 D2 et D3. Toutes les autres catégories : benjamins, minimes, cadets et juniors comportent qu'une seule division.
- b) La D1 seniors messieurs est composée de 12 joueurs. A l'issue de chacun des quatre tours, le premier de D1 sera qualifié pour la PN Messieurs. Les joueurs classés 2 à 8<sup>ème</sup> sont maintenus en D1.
- c) La D2 seniors messieurs est composée de 12 joueurs. A l'issue de chacun des quatre tours, le premier de D2 sera qualifié pour la D1 Messieurs. Les joueurs classés 2 à 8<sup>ème</sup> sont maintenus en D2.
- d) Tous les autres joueurs sont incorporés dans les tableaux en fonction de leur classement de début de phase. Si tous les joueurs maintenus dans leur division respective sont présents, alors les 4 meilleurs seront qualifiés en D1 en position 9 à 12, les 5 à 8 seront en D2 en position 9 à 12. Attention, toutefois si un des joueurs maintenus en D2 a un classement meilleur qu'un des 4 joueurs n'ayant pas fait le tour précédent, alors il sera en D1.
- e) Tous les joueurs restants sont placés en D3 Senior.
- f) En D1 et D2 Senior, les joueurs sont placés en 4 poules de 3 joueurs. Les premiers de poules sont qualifiés d'offices en ¼ de finale. Un barrage se joue entre les 2 et 3<sup>ème</sup> puis tableau en classement intégral.
- g) En D3 Senior, le nombre de poules et l'organisation sportive sont organisées en fonction du nombre d'inscrits.
- h) Pour les catégories jeunes, le nombre de poules et l'organisation sportive sont organisées en fonction du nombre d'inscrits